

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2025 à 18h00

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 3 juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, maire.

Présents : Mmes Laurence BESSON, Josiane BRIAND, Françoise DURAND, Marie-Aline FETIS, et Gaëlle POMME-CASSIEROU

MM. Alain DESTREGUIL, Olivier DOUHAUD, Jean-Luc MARCHAIS, Régis PLANET et Laurent RAVET.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Émilie MORINAUD à M. Alain DESTREGUIL, M. Yann POUVREAU à M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Thierry THIBAudeau à Mme Françoise DURAND

Excusé : Didier FENEANT

Nombre de membres :

- En exercice : 14

- Présents : 8 en début de séance, 10 en cours de séance

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025,

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,

- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables,

- Modification des statuts de Saintes-Grandes Rives L'Agglo liée à la compétence facultative « Éducation, Enfance, Jeunesse »,

- Chemin rural de la Coquerie - n°24 : bilan de la concertation, finalisation du projet d'échange de parcelles au titre de la loi 3DS en vue du déplacement du chemin,

- Modification des modalités d'application de la journée de solidarité pour le personnel communal,

- Modification des modalités d'application du RIFSEEP pour le personnel communal,

- Évolution de la base prévisionnelle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

- Revitalisation du centre bourg : réflexion sur un périmètre d'aménagement,

- Questions diverses,

- Actualités de la Communauté d'agglomération Saintes-Grandes Rives.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18h00.

Approbation du procès-verbal du 20 mai 2025

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nomination d'une secrétaire de séance

Madame Françoise DURAND est nommée secrétaire de séance.

1 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que des titres de recettes émis à l'encontre d'usagers restent impayés malgré les diverses relances du comptable de la collectivité. A ce jour, le montant des créances s'élève à 18,90 €. Le comptable public demande d'inscrire ces créances en non-valeur.

Le Conseil approuve la proposition de mise en non-valeur de ces créances à l'unanimité.

Ont voté pour : 11

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

2 - Modification des statuts de Saintes-Grandes Rives L'Agglo liée à la compétence facultative « Éducation, Enfance, Jeunesse »

Monsieur le maire présente au Conseil la proposition de modification des statuts de la communautaire d'agglomération de SAINTES liée à la compétence facultative « Éducation, Enfance, Jeunesse ».

L'article 6 III 2°) activités extrascolaires serait complété par :

« - Construction, extension, aménagement, entretien, fonctionnement et gestion de tout nouveau projet de ludothèque. Cette compétence ainsi rédigée n'inclut pas la ludothèque existante au 1er juin 2025 située 2 passage Massiou à SAINTES. »

Le Conseil approuve la modification des statuts de Saintes-Grandes Rives L'Agglo à l'unanimité.

Ont voté pour : 11	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

3 - Chemin rural de la Coquerie - n°24 : bilan de la concertation, finalisation du projet d'échange de parcelles au titre de la loi 3DS en vue du déplacement du chemin

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du projet de déplacement du chemin rural n°24 par échange de parcelles avec un riverain conformément à la loi 3DS, une concertation du public a eu lieu du 2 juin au 1er juillet 2025. Aucune observation n'a été inscrite dans le registre mis à la disposition du public. Il propose donc de poursuivre la procédure et de valider l'échange de parcelles suivant : AH 549 (emprise d'une partie du chemin rural) contre AH 551, 553 et 555 appartenant à Monsieur ROULIN en cours de vente à Monsieur BOULARD. Les frais de notaire ne seront pas à la charge de la commune.

Le Conseil approuve la poursuite de la procédure et valide l'échange de parcelles à l'unanimité.

Ont voté pour : 11	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Madame Laurence BESSON et Monsieur Laurent RAVET arrivent en cours de séance.

4 - Modification des modalités d'application de la journée de solidarité pour le personnel communal

Monsieur le maire propose au Conseil de modifier les modalités d'application de la journée de solidarité due par le personnel communal conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30/06/2004 modifiée pour le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Actuellement, le personnel peut choisir le mode de répartition des 7 heures à réaliser dans l'année. Afin d'en simplifier la gestion et maîtriser le temps de présence quotidien des employés, Monsieur le maire propose que le personnel effectue la journée de solidarité soit en 2 demi-journées ouvrées soit en une journée ouvrée habituellement non travaillées. Cette proposition a reçu un avis favorable du centre de gestion.

Le Conseil approuve la modification à l'unanimité.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

5 - Modification des modalités d'application du RIFSEEP pour le personnel communal

Monsieur le maire explique au Conseil que la délibération fixant les modalités d'application du RIFSEEP doit évoluer parallèlement à la législation. Les conditions de prise en charge des arrêts maladie pour les agents publics ayant récemment évolué (diminution du salaire de 100 % à 90 %) il est nécessaire de modifier les conditions de versement de l'IFSE. Monsieur le maire propose d'appliquer les mêmes modalités que la fonction publique d'état soit :

Type d'absence :	Modalités :
Maladie ordinaire, Maternité, adoption, paternité, Congé pour invalidité imputable au service CITIS – Accident de travail / maladie professionnelle	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement

Congé grave maladie, Congé longue maladie	Maintien à hauteur de 33% de l'IFSE la 1 ^{ère} année puis 60% les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} années
Congé longue durée	Suspension
Temps partiel Thérapeutique	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement
Période de préparation au reclassement	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement
Congés annuels	Maintien

Le Conseil approuve la modification du RIFSEEP proposée à l'unanimité.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

6 - Évolution de la base prévisionnelle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

La loi de finances 2025 ayant été adopté tardivement, les exonérations votées notamment sur la taxe foncière non bâti, n'ont pas pu être intégré dans le calcul des bases d'imposition des taxes directes locales, Les taux votés par le conseil municipal en avril pour fixer le montant des impôts de l'année ne tiennent donc pas compte de cette exonération.

Pour la commune, la perte de recettes sur la taxe foncière pour le non bâti s'élève à 1 585 €.

L'Etat laisse la possibilité exceptionnellement de procéder à un nouveau vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour compenser cette perte de recettes. Mais les taux des différentes taxes étant liés, augmenter le taux de la taxe foncière sur le non bâti impliquerait une hausse de la taxe foncière sur le bâti.

Monsieur le maire propose au conseil de ne pas modifier les taux d'imposition afin que les propriétaires de bâti ne subissent pas cette mesure. Mais il déplore l'arrivée tardive de cette information et son impact qui n'est pas anodin sur l'équilibre d'un budget.

Le Conseil approuve la proposition et décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes, à l'unanimité.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

7 - Revitalisation du centre bourg : réflexion sur un périmètre d'aménagement

Monsieur le maire propose au Conseil de mener une réflexion sur un projet de revitalisation du centre bourg.

En effet, les parcelles cadastrées section AC n° 127, 128, 131, 339 et 340, situées en plein cœur du bourg, entre la Mairie et les commerces (épicerie et garage automobile) représentent un périmètre idéal pour créer de nouveaux commerces, ou installer des artisans.

En cas de mise en vente de ces parcelles, Monsieur le maire propose que la commune se positionne soit par le biais d'une préemption soit en acquisition classique.

Une estimation des domaines sera demandée pour connaître la valeur des terrains et permettre d'affiner le projet.

Le Conseil approuve le projet de revitalisation du centre bourg, à l'unanimité.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Questions diverses :

- Virement de crédit : La modification de la législation sur le type d'extincteur à utiliser dans les lieux accueillant du public oblige la commune à renouveler de ses équipements. Les 7 extincteurs de l'école seront changés pour un montant de 3050 €. Cette somme n'ayant pas été prévue sur le compte 2156, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit depuis le compte 211.

- Monsieur le maire informe le conseil des travaux en cours et à venir durant l'été :

- Le chantier de déconstruction du bâti dégradé situé aux Guilloteaux débutera le 22 juillet. L'entreprise Proud a été retenue pour réaliser cette opération très technique. Les pierres seront triées et récupérées. Une partie sera don-

née au chantier d'insertion du SAS.

- La mise en place de nouvelles toilettes à l'étang de pêche se termine. C'est l'entreprise LB construction de Bussac qui a réalisé ce chantier fruit d'un partenariat entre l'association de pêche et la commune.
- Le dispositif d'alerte permettant la mise en œuvre du PPMS (plan particulier de mise en sûreté) à l'école sera installé durant l'été. Cet équipement d'un montant de 7088 euros, a été subventionné à hauteur de 1791 euros par l'Etat dans le cadre de la DETR.
- Un montant de 6868 euros de DETR a également été accordé dans le cadre du projet d'isolation par l'extérieur pour la partie de bâtiment correspondant à la MAM. Pour lancer le projet, la commune est en attente de la réponse du Département concernant la subvention demandée pour la partie de bâtiment correspondant au logement communal.
- Les travaux d'isolation phonique à l'intérieur du cabinet médical sont programmés pour l'été.

- Monsieur le maire informe le conseil de la demande reçue pour l'installation d'une guinguette à l'été 2026.

La commune ne dispose pas de terrains adaptés. De plus les contraintes environnementales des sites en bord de Charente rendent ce projet délicat à mettre en œuvre.

- Le conseil d'école s'est tenu le 24 juin. Une vigilance particulière devra être apportée aux effectifs. A la rentrée prochaine, le RPI comptera 15 élèves en moins par rapport à la rentrée 2024.

- Monsieur le maire informe le conseil de la mise en service du pylône situé chemin du cimetière. Afin de connaître avec précision les impacts de cette installation, un test de mesure des émissions des ondes radio a été demandé à un organisme spécialisé. Le coût de ce diagnostic est supporté par les opérateurs télécom.

- Monsieur le maire donne connaissance du nouvel arrêté du Préfet modifiant le périmètre de captage de Coulonge. Un arrêté municipal sera pris et annexé au dossier du PLU.

- Monsieur le maire informe le conseil d'un projet d'agrivoltaïsme au Paviot. Une étude est en cours avec l'opérateur Energiter à la demande du propriétaire.

- Monsieur Destreguil informe le conseil de la réflexion qui est menée pour l'installation d'un troisième bac à biodéchets. En effet, la commune de Bussac fait partie des communes où l'expérimentation de cette collecte se passe le mieux.

- Les jeux intervillages ont eu lieu le samedi 5 juillet à Bussac. 10 communes y ont participé. C'est l'équipe de Bussac qui les a remportés. Le conseil félicite Alain Destreguil pour son investissement dans cette organisation.

Actualités de la Communauté d'agglomération Saintes Grandes Rives

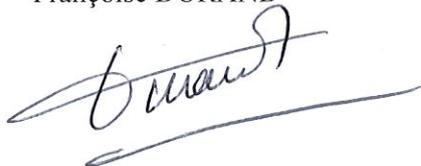
- Le nouvel Office du tourisme de Saintes grandes rives l'agglomération a été inauguré le lundi 7 juillet. Ce nouvel équipement sera au service du rayonnement de la ville et du territoire.

- Le projet de nouvelle piscine est en cours de réflexion. La solution du bassin nordique au sein de la piscine Aquarelle est à l'étude.

- Le service mobilité de la CDA travaille à la mise en place de circuits de randonnée sur les 36 communes de l'agglomération. Le balisage du circuit de Bussac sera finalisé d'ici la fin de l'été.

Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 h 45.

Le secrétaire de séance,
Françoise DURAND



Le Maire,
Jean-Luc MARCHAIS

